Restauration dans les collèges :

publié le 06/12/2013

Descriptif :

Dès le premier janvier 2014, le tarif du repas au sein des collèges publics s'adaptera aux revenus des familles. Permettre aux familles de payer en fonction de leurs capacités contributives, telle est la volonté du Conseil général. De façon à pouvoir calculer le tarif de repas que vous devrez payer pour votre enfant, il est indispensable que vous nous procuriez, si vous ne l'avez pas déjà fait,une copie de votre feuille d'imposition pour l'année 2012 (se rapportant à vos revenus 2011).

Qui fixe les coûts des repas ?

Depuis 2006, la tarification dans les restaurants scolaires des collèges est fixée par le Conseil général. Aujourd'hui, le coût d'un repas revient à 7 € par collégien. Jusqu'à maintenant, la part prise en charge par les familles était la même pour tous, dans tous les collèges des Deux-Sèvres. Celle-ci était déterminée en fonction du nombre de repas pris dans la semaine, oscillant entre 2,85€ pour le forfait 4 jours et 2,65€ pour le forfait 5 jours. Ce prix était donc invariable quelle que soit la situation financière des familles.
Vers plus d'équité tarifaire dès janvier 2014

Parce que le prix d'un repas ne doit pas être un obstacle à l'accès à la demi-pension, le Conseil général, attaché aux valeurs de partage et de solidarité, a décidé de mettre en œuvre une nouvelle politique de tarification, plus juste, basée sur les ressources financières de chaque foyer.
Un effort partagé des familles

Une nouvelle grille de tarifs, effective au 1er janvier 2014, permettra ainsi de solliciter un effort égal de toutes les familles prenant en compte leur capacité contributive.

Afin de faciliter le calcul de la restauration scolaire des collèges en fonction du quotient familial, le Conseil général met à votre disposition un outil de calcul en ligne.
Complétez le formulaire suivant et cliquez sur le bouton calculer en bas de page afin de connaître le tarif de la restauration scolaire pour vos enfants. Vous avez également la possibilité de télécharger un résumé de ces informations au format pdf, que vous pourrez ensuite imprimer pour le transmettre aux collèges.
http://www.deux-sevres.com/DSAppli/Solidarite/QuotientFamilial/CalculQf.aspx

Document joint

depliant_CG- (PDF de 1.9 Mo)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.